



# Mordelles

Communiqué de presse

Le Lundi 12 septembre 2022

## NON RECONDUCTION DU MARCHÉ PUBLIC SUR LE RÉSEAU DE MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION À PARTIR DE NOVEMBRE 2022

**Ce soir, au conseil municipal, la Municipalité signalera la fin du réseau de la publicité sur le territoire mordelais. Les panneaux publicitaires 2m<sup>2</sup> disparaîtront dès novembre.**

La Municipalité de Mordelles annoncera ce soir au conseil municipal du 12 septembre 2022 qu'elle ne souhaite plus de publicités sur l'espace public.

Le marché public qui lie la Ville de Mordelles et l'entreprise gérante du réseau de panneaux publicitaires 2m<sup>2</sup> a été signé le 1 novembre 2013 et se termine donc le 31 octobre 2022. Il comprend 15 panneaux publicitaires, soit 30 faces publicitaires et un panneau lumineux double faces. Ces supports seront ainsi enlevés en novembre 2022. La municipalité n'engagera pas un nouveau marché public pour le renouvellement de ces panneaux publicitaires.

M. Pralong, adjoint au maire à la Communication et à la Citoyenneté explique ce choix : « *De manière générale, les publicités présentes sont celles des grandes enseignes et prônent auprès des populations des messages de surconsommation. Avec notre projet politique axé sur la transition, la présence de ces panneaux publicitaires incarnait une incohérence politique.* » La municipalité est consciente des efforts de sobriété et d'adaptation qui sont aujourd'hui demandés aux populations et souhaite favoriser une information positive ainsi que des messages de sensibilisation.

De plus, le premier Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Rennes Métropole a été approuvé le 30 juin 2022 par le conseil métropolitain. Ce règlement, effectif depuis le 1<sup>er</sup> juillet, encadre la publicité dans la métropole de Rennes, réduit la pollution visuelle et place ainsi certains panneaux existants dans une zone sans publicité.

Les ateliers du Comité consultatif Communication ont permis de mettre en lumière les pratiques des populations. L'affichage étant l'un des médias plébiscités, la Municipalité réfléchit à la conception d'un mobilier éco-conçu pour accueillir uniquement l'information municipale et associative tout en préservant les qualités paysagères et patrimoniales du centre-ville. Elle pense également réinstaller un nouveau panneau lumineux d'information avec une très faible consommation électrique.

M. Le Bihan, maire de la Ville de Mordelles, évoque la volonté de la Municipalité d'aller plus loin : « *Rennes Métropole a pris la décision de ne pas mettre de la publicité dans les stations de la ligne B du métro et elle ne renouvellera pas le contrat de la ligne A. Les élus de la commune de Mordelles souhaiteraient que cette décision soit prise également par Rennes Métropole sur les abris-voyageurs de la STAR puisque cela concerne directement le territoire communal de Mordelles. Malheureusement, nous avons fait le constat que cela n'est pas l'orientation prise par Rennes Métropole. Un courrier va être envoyé à Mme Nathalie Apparé, présidente de Rennes Métropole, et à M. Matthieu Theurier, vice-président de Rennes Métropole en charge des transports, pour demander la suppression de la publicité dans les abris-voyageurs.* »